

Les démarches de l'assistant maternel dans le cadre de Pajemploi pour un arrêt maladie

Mme Henri, assistante maternelle, rédige une attestation sur l'honneur pour le paiement des indemnités journalières en indiquant :

- Le nombre d'employeurs au moment de l'arrêt ;
- La date du dernier jour de travail ;
- La cessation de l'activité auprès de tous les employeurs.



1

Elle transmet à sa CPAM :

- L'attestation sur l'honneur ;
- L'ensemble des bulletins de salaire des 3 derniers mois (12 si l'arrêt est supérieur à 6 mois) pour chaque employeur.

2

3

Après réception des éléments, la CPAM :

- Étudie et calcule les droits de Mme Henri ;
- Lui verse les indemnités journalières auxquelles elle a droit.



CPAM de Mme Henri